

---

## Charte Installation

### Jeunes Agriculteurs Gironde / Cave de Sauveterre - Blasimon

---

Cette charte est conçue pour faciliter et simplifier l'installation des porteurs de projet de moins de 40 ans, dans le domaine de la viticulture.

#### 1/ AIDES FINANCIERES

- Les nouveaux adhérents, peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie à 0% d'intérêt pour financer les avances aux cultures. Le plafond de l'avance est de :
  - 3 000 €/ha en production et par récolte la 1ère année d'apport et la 2nde année d'apport
  - 1 200 €/ha en production la 3ème année d'apport.
- Dans le cas d'un JA (installation ou agrandissement), le plafond de la 1ère année est majoré de 500€, soit une avance de 3 500 €/ha à 0%.

#### 2/ AIDES AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Accompagnement technique et administratif
- Accompagnement dans le parcours à l'installation (étude économique, demande d'autorisation d'exploiter)

#### 3/ AIDES A L'ACCES AU FONCIER

- Mise en relation avec des cédants potentiels et communication sur les opportunités de foncier se libérant sur le secteur de la cave.
- Possibilité de stockage de foncier en partenariat avec la SAFER pour un candidat en formation ou en attente de finalisation de son parcours à l'installation
- Possibilité d'acquérir progressivement du foncier via un portage SAFER : la SAFER achète les vignes, la cave se porte garante pour le candidat qui loue les vignes pendant 5 ans puis rachète au prix initial moins les 5 années de loyer déduites.

Jeunes Agriculteur Gironde s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site [installation-agricole.com](http://installation-agricole.com)

**Jeunes Agriculteurs de Gironde**  
17 Cours Xavier Arnoz, 33000 Bordeaux  
[contact@ja33.fr](mailto:contact@ja33.fr)  
05 56 48 07 67

**SCA Cave de Sauveterre - Blasimon**  
Lieu dit Bourrassat ,33540 Sauveterre-  
de-Guyenne  
05 56 61 55 21